

Histoire de la commune

Et si on parlait école ? Nous allons évoquer sur plusieurs articles l'histoire des écoles à la Bazouge du Désert. Pour étoffer cette histoire sur la période la plus récente (à partir des années 40-50), je suis preneur de toutes informations de quelques natures que ce soit sur les écoles de la commune. D'avance soyez-en remerciés.

Dans ce premier article nous allons remonter le cours de l'histoire. Au hasard de lectures, de recherches, nous découvrons qu'un dénommé Julien Chaussière, sieur de la Besnardais (orthographiée Bernanays ou Besnardais dans les registres paroissiaux) est « prestre et maistre d'eschole » (1). Il meurt à la Besnardais le 11 mars 1672. Plus d'un siècle plus tard on trouve Mr Jérôme « prêtre écolâtre de la Bazouge » (2). Il habitait en 1784 une maison du bourg (laquelle ???) qui était encore désignée à la fin du XIX^{ème} siècle comme ayant été l'ancienne maison d'école. Ainsi sous l'ancien régime, l'école est entre les mains des prêtres.

La question de l'éducation scolaire reste aux mains de l'Eglise pendant une large partie du XIX^{ème} siècle, de 1800 à 1882 (en fait jusqu'aux lois Ferry). A cela plusieurs raisons : la première est liée à la faiblesse de l'Etat que ce soit à la veille de la Révolution Française ou au début du XIX^{ème}. En effet, l'action des gouvernements ne se fait pas beaucoup sentir dans les campagnes. Celles-ci sont isolées faute de chemins praticables. Par exemple, la sécurité des voyageurs et parfois même des paysans n'est pas assurée. Les brigands rodent parfois pour s'emparer des économies des uns et des autres. A l'inverse, l'Eglise est présente partout dans la moindre paroisse. Le prêtre, le curé, le recteur la représente. C'est un homme relativement instruit qui ne considère pas l'instruction comme négligeable. Bien sûr, il lie l'instruction à la religion. C'est donc le prêtre qui persuade les paysans de la nécessité d'un maître d'école. L'école est donc sous l'autorité de l'Eglise. Au début du XIX^{ème} les évêques autorisent les instituteurs qui sont inspectés par les curés. Il faut attendre une ordonnance de Guizot du 26 février 1835 pour que soit créé un inspecteur spécial dans chaque département.

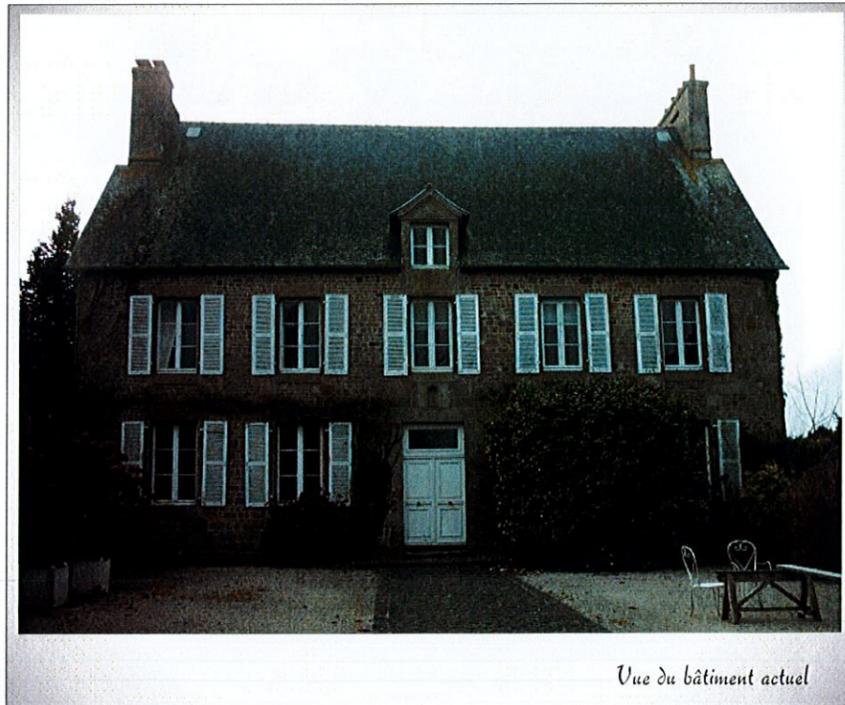
L'État ne peut donc pas, au début du XIX, imposer qu'il y ait une école par commune. Il n'en a ni les moyens financiers, ni les moyens humains pour fonder ce service public. Il est obligé de laisser le champ libre aux initiatives locales ou particulières pour fonder les écoles. L'ordonnance du 29 février 1816 d'Ambroise Rendu, Georges Cuvier et du baron Gérando, prévoit que chaque commune doit faire en sorte que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire. Les indigents doivent recevoir cette instruction gratuitement. Voilà à grands traits le cadre général du début du XIX sur la question scolaire.

Qu'en est-il à la Bazouge ? Un article du bulletin paroissial de Louvigné du Désert, la Bazouge, Mellé, Monthault et Villamée en date de juillet 1927, rappelle l'action des Frères des écoles chrétiennes à l'occasion du centenaire de l'école des Frères de la Bazouge. Je m'appuierai sur ce document qui, hélas n'est pas

complet. Le premier frère envoyé par Monsieur de Lamennais est frère Elie en 1827. L'école dans laquelle il enseigne est situé au presbytère (3) dans les « bâtiments qui clôturent la cour intérieure au nord » (4) (voir photos ci-dessous).



Vue de la façade du presbytère de 1753



Vue du bâtiment actuel

Son successeur frère Césaire fait encore la classe au presbytère. En 1852, frère Auxile devient instituteur et enseigne environ 15 ans. C'est à peu près au même moment que monsieur le curé Boutin fait construire deux écoles : une pour les garçons et une pour les filles. Frère Auxile nous est présenté comme le « modèle de l'instituteur en tant qu'instituteur » (5). Il apparaît comme un modèle de savoirs scientifiques et religieux aimé de ses élèves et des parents tout en faisant preuve d'une fermeté sans égale. En témoigne ce passage : « (...) Ah ! La fermeté n'était pas absente de son programme et si parfois des parents... trop peu fermes venaient s'en plaindre, le bon frère les regardait en face sans peur ni reproche, comme quelqu'un qui fait son devoir ; et si cette réponse simple mais éloquente ne suffisait pas, il ajoutait pour mieux saisir sa pensée : « vous n'êtes pas content ? Mais...prenez votre enfant et gardez le » Ce dont on se gardait bien (...) » (6). L'enseignement des frères est donc religieux. A la même époque, en 1826 cette déclaration de l'abbé Affre vicaire général de Mgr l'évêque d'Amiens fait curieusement écho à l'hommage rendu un siècle plus tard aux frères de la Bazouge. L'abbé Affre ne déclare-t-il pas : « les frères (...) parlent de religion avec zèle, avec conviction. On voit qu'ils en sont profondément pénétrés : leur modestie, leur simplicité ; tout leur extérieur jusqu'à l'habit dont ils sont revêtus viennent à l'appui des pieuses leçons qu'ils donnent

à l'enfance (...) » (7). La semaine des enfants est rythmée par les messes. Tous les matins, ils vont à la messe avec leur instituteur. Le frère Auxile emmène les plus grands de 15-16 ans arpenter et mesurer les champs. Au cours du mois de mai, la journée de classe « (...) se terminait par les

[Le but de cet enseignement est de fournir les compétences de bases en calcul, grammaires, lecture, écriture, histoire, géographie...]

exercices du mois de Marie à l'école ». (8)

Vint ensuite frère Norbert « ingénieux et adroit » (9), travaillant le bois avec adresse. Il fabrique pour l'école ou pour son jardin des prie-Dieu, des « consoles pour statuette » (10). Il est directeur de l'école lors des apparitions de Pontmain en février 1871 (lesquelles ont dû avoir un retentissement certain dans la commune).

En 1875, arrive frère Estève (monsieur Pichot) directeur de l'école des garçons de 1875 à 1903. Le discours reproduit dans le bulletin paroissial

contient une description physique : « sa haute taille, sa figure énergique et (...) (son) grand mouchoir rouge (!), la tabatière (...) ». A cette forte constitution s'ajoute, toujours d'après ce document aux limites de l'hagiographie, une compétence d'instituteur reconnue « par un des préfets d'Ille et Vilaine qui, de passage un jour à la Bazouge, alla visiter l'école communale, et devant le clergé et la municipalité réunis à la classe fit cet éloge public de frère Estève : « conservez le plus longtemps que vous pourrez ce bon instituteur » (11).

Le but de cet enseignement est de fournir les compétences de bases en calcul, grammaires, lecture, écriture, histoire, géographie... Il vise surtout à faire des chrétiens, comme nous le dit la fin de ce discours sur le centenaire de l'école des frères de la Bazouge : « le but cherché par lui était atteint : il voulait faire de son petit monde des chrétiens avant tout. » Ce faisant il accomplissait ce que Lamennais demandait, à savoir que « (...) l'éducation sociale (...) consiste à donner à chacun (...) non pas un vain superflu de science, luxe dangereux de l'esprit, mais (...) la connaissance des lois, de la vérité et de l'ordre (...) » (12). Il s'agit ici des lois divines, de la vérité divine et de l'ordre divin qui doit garantir ici bas un ordre social. (À suivre...)

■ Bertrand Bazin

(1) (2) registres paroissiaux de la Bazouge du Désert

(3) construit en 1753 par Pierre Joseph Pioger de Chantradeuc

(4) (5) (6) (8) (9) (10) (11) bulletin paroissial juillet 1927 Un grand merci à Christèle et Jean-Noël Guermond pour m'avoir fourni ce précieux document.

(7) L'enseignement en France 1800-1967 de Antoine Prost Paris, Armand Colin collection U, 1968

(12) Extraits du Conservateur par Lamennais cité dans A. Prost : « l'enseignement en France »